

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire et récompense

Par **christine6262**, le **27/08/2019** à **18:15**

Bonjour

Je divorce apres 37 ans de mariage. Je n'ai pas travaillé.

Je pense avoir droit a une prestation compensatoire.

Est-t'il de cumuler une récompense avec cette prestation mo, ex mari gardant pratiquement toute la somme de la vente du bien immobilier car il avait eu des donations.

Merci d'avance